

**BLOCS DE COMPETENCES****BC-1 : PLANIFICATION DES TRAVAUX SOUS TENSION**

**C-1-1** Planifier la réalisation de travaux sous tension en s'assurant de compléter et de disposer de la documentation réglementaire relative aux risques afférents pour intervenir en sécurité dans une zone dédiée, dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, d'environnement et en utilisant les mesures de protection collective et individuelle adaptées

**C-1-2** Préparer et contrôler le matériel et l'outillage adapté à l'intervention pour s'assurer d'intervenir en sécurité

**C-1-3** Prévenir les risques électriques relatifs aux travaux sous tension, en adoptant les mesures de protection collective et individuelle adaptées et en procédant aux contrôles recommandés, pour sécuriser l'intervention selon les normes en vigueur

## BLOCS DE COMPETENCES

### BC-2 : DIAGNOSTIC ET DÉMONTAGE DE LA BATTERIE D'UN VÉHICULE À PROPULSION ÉLECTRIQUE PARTIELLE OU TOTALE

**C-2-1** Contrôler l'état de fonctionnement de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale (état des calculateurs, relevés SOH/SOC...) en mobilisant les outils adaptés dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection collective et individuelle adaptées

**C-2-2** Déposer le pack batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale, en tenant compte de sa disposition et de son type de branchement, dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection collective et individuelle adaptées

**C-2-3** Démonter le pack batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale, à l'aide des outils et méthodes préconisés, pour accéder aux composants internes de la batterie de traction, dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection collective et individuelle adaptées

**C-2-4** Diagnostiquer l'état interne des composants électriques et électroniques de la batterie de traction d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale (oxydation, état des busbars, relais, capteurs, calculateurs, modules...), à l'aide de contrôles visuels et instrumentés, pour confirmer les éventuels dysfonctionnements, dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection collective et individuelle adaptées

**C-2-5** Prévenir les risques électriques relatifs aux travaux sous tension, en adoptant les mesures de protection collective et individuelle adaptées et en procédant aux contrôles recommandés, pour sécuriser l'intervention selon les normes en vigueur

**C-2-6** Vérifier l'intégrité physique d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale et de son pack batterie (identification des chocs, perte d'étanchéité, câbles arrachés...) pour mesurer et qualifier le niveau de risque, dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection collective et individuelle adaptées

## BLOCS DE COMPETENCES

### BC-3 : CATÉGORISATION ET STOCKAGE DE LA BATTERIE D'UN VÉHICULE À PROPULSION ÉLECTRIQUE PARTIELLE OU TOTALE

**C-3-1** Séparer les composants internes de la batterie d'un véhicule à propulsion électrique partielle ou totale en stockant les éléments dangereux en sécurité dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection collective et individuelle adaptées

**C-3-2** Compléter la documentation réglementaire relative à l'intervention sous tension, afin de la clôturer

**C-3-3** Trier et référencer le pack batterie et/ou ses éléments selon leur nature (éléments électriques, électroniques, plastiques, métalliques), leur état de fonctionnement (fonctionnel ou défaillant), en vue de leur catégorisation, dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection collective et individuelle adaptées

**C-3-4** Conditionner le pack batterie et/ou ses éléments selon leurs spécificités, leur état fonctionnel et selon l'existence et le type de risques pour assurer leur stockage, dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection collective et individuelle adaptées

**C-3-5** Procéder au stockage du pack batterie et/ou de ses éléments selon leur destination finale (réemploi, seconde vie ou recyclage), dans les emplacements adaptés, dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection collective et individuelle adaptées

**C-3-6** Assurer la traçabilité de la batterie et de ses différents éléments tout au long du processus de démontage, de tri, et de stockage, dans le respect des procédures qualité, sécurité et environnement

**C-3-7** Prévenir les risques électriques relatifs aux travaux sous tension, en adoptant les mesures de protection collective et individuelle adaptées et en procédant aux contrôles recommandés, pour sécuriser l'intervention selon les normes en vigueur